

DECISION D'APPEL A CANDIDATURE
POUR OCCUPER LE POSTE DE CHEF DE SERVICE DES
AFFAIRES MEDICALES AU CENTRE HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA

Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger-Tétouan-Al Hoceïma;

- Vu le Décret n° 2.18.947 du 21 Rabiia I 1440 (29 Novembre 2018) de Nomination du Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceïma.
- Vu la loi n°70/13 relative aux Centres Hospitalo-universitaire, promulguée Dahir n°1.16.62 Du 17 Chaâbane 1437 (24/05/2016) et notamment son article 26 ;
- Vu la loi n°37/80 relative aux Centres Hospitaliers, promulguée par le Dahir n°01.82.5 du 30Ra bia 1 1403 (15 janvier 1983), telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu le Décret n°2.86.74 du 20 Kâada 1408 (5 juillet 1988) pris par son application ;
- Vu le Décret n°2.03.535 du 27 Rabia H (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des centres Hospitaliers ;
- Vu le Décret n°2.11.681 du 28 Hijja 1432 (25/11/2011) relatif aux modalités de nomination des Chefs de Divisions et des Chefs de Service dans les Administrations Publiques ;
- Vu la Circulaire n°7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilités au sein des Etablissements Publiques ;
- Circulaire n° 1-19-FP du 5 février 2019 sur les conditions de candidature au poste de chef de division ou /de chef de service au sein des Administrations publiques.

DECIDE

Article Premier : Le Directeur du Centre Hospitalier Universitaire Tanger Tétouan Al Hoceïma lance un appel à candidatures pour pourvoir aux postes des chefs de services cités ci-dessous :

<i>Service</i>	<i>Etablissement</i>
Affaires Médicales	Direction du CHU Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Article Deux : Le Chef de Service des Affaires Médicales a pour mission de :

- Promouvoir une démarche d'amélioration de la qualité des soins et contribuer au développement des normes professionnelles et à la mise en place des protocoles de soins et des critères d'évaluation des services Hospitaliers ;
- Participer à l'élaboration des plans de formation médicale continue et de piloter efficacement leur mise en application ;
- Promouvoir l'amélioration des conditions de travail dans le Centre Hospitalier ; ✓

- Participer à l'amélioration de l'hygiène hospitalière et à la politique de gestion des déchets Hospitaliers ;
- Assurer le Contrôle médical du personnel (aptitude physique, congé de maladie, accidents de travail, contres visites médicales, etc.)
- Entreprendre des actions préventives par l'identification, l'évaluation et la maîtrise des différents risques au milieu Hospitalier à travers :
 - o Les bilans de dépistage,
 - o L'organisation des compagnes de vaccination,
 - o La surveillance des conditions de sécurité et des risques de contagion,
 - o La prévention des risques professionnels.

Article Trois : Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel Titulaire du CHUTTA remplissant les conditions suivantes :

- Être classé au minimum à l'Echelle 11.
- Disposer d'un Diplôme donnant l'accès au grade d'administrateur 3^{ème} grade ou à des grades équivalents.
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins de 2 ans en qualité de titulaire.

Article Quatre: Les candidats intéressés doivent déposer au Bureau d'ordre au plus tard le Jeudi 03 Décembre 2020 à 16h.30 sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :

- Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique ;
- Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel.
- Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule. (En trois exemplaires accompagnés d'une version électronique sur CD).

Article Cinq : une commission sera désignée par M. le Directeur du CHU TTA pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

Article Six : Cette décision est publiée sur les sites : services publics www.service-public.ma–www.chutanger.maet affichée au siège de la Direction du CHU TTA et aux établissements relevant du CHU TTA. ✓